

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2595

18 octobre 2012

### SOMMAIRE

21 RP 2 Rénovation S.à r.l. ....	124543	Rohtak Holding S.A.- SPF .....	124555
Acmar Financial Luxembourg S.A. ....	124519	RSNP S.à r.l. ....	124555
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l. ..	124515	Sarazota S.A. ....	124557
Bedrina S.à r.l. ....	124528	Schlossberg Holding S.A. ....	124557
BeeWee S.A. ....	124554	Sea Dream S.A. ....	124557
BioLogistique S.A. ....	124521	Secret Garden S.à r.l. ....	124558
BMP .....	124534	Shining Investments S.A. ....	124558
Boutique Gorgeous Sà r.l. ....	124544	Socafam & Cie .....	124558
BRC-Global S.à r.l. ....	124525	Société Européenne d'Expertises Techni- ques .....	124558
Burger King (Luxembourg) S.à r.l. ....	124546	Solairedirect Holding International S.A. .....	124555
Casan S.A. ....	124546	Speld II S.A. ....	124547
Clementoni S.A. ....	124560	Spirit of Discovery S.à r.l. ....	124559
Di Cato Métallisation s.à r.l. ....	124537	Storybakery S.à r.l. ....	124556
FNMG S.à r.l. ....	124540	Sunchase Europe .....	124535
Générale Alimentaire Financière et Com- merciale .....	124533	Synergy Partners S.à r.l. ....	124556
Genpact Luxembourg S.à r.l. ....	124529	Synergy Partners S.à r.l. ....	124556
HDF Group International S.A. ....	124536	Tamar International S.à r.l. ....	124560
Iximmo S.à r.l. ....	124546	Tandem S.A. ....	124536
J.M.Z. S.à r.l. ....	124546	Tandem S.A. ....	124560
Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l. .....	124556	Tarizzio S.A. ....	124560
Meridiam MC Europe II .....	124532	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l. ....	124514
Mitco Germany Holdings C S.à r.l. ....	124554	Thornhill S.A. ....	124559
Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l. .....	124554	Time and Life S.A. ....	124558
MS Luxembourg S.A. ....	124559	TLVPAP SA .....	124555
Patrimoine Marmotte S.A. ....	124537	Transports 's Heeren Frédéric Luxem- bourg s.à r.l. ....	124559
RI Menora German Holdings .....	124554	Trinity Wealth Management S.A. ....	124557
Rinoca S.A. ....	124555	Tuvalu International S.A. ....	124536

**Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Pursuant to a share transfer agreement entered into on 26 September 2012, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., (Luxembourg RCS: B 121.164), as holder of 3,538 class A shares of the Company, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l. (Luxembourg RCS: B 130.326), as holder of 728 class A shares of the Company, and BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., (Luxembourg RCS: B 130.896), as holder of 5,094 class A shares of the Company, transferred all their respective class A shares of the Company to Nova Scotia Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, Canada, having its registered office at 28 King Street, Lunenburg, NS B0J 2C0, Canada and mailing address at P.O.Box 549, Lunenburg, NS B0J 2C0, Canada, and registered with the Registry of Joint Stock Companies maintained by the Government of Nova Scotia, Canada under ID 3095652.

Consequently, as of November 14, 2008, the ten thousand four hundred (10,400) class A shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company are held as follows:

- Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., as holder of 1,040 class A shares of the Company;
- Nova Scotia Limited, as holder of 9,360 class A shares of the Company.

Furthermore, pursuant to resolutions taken on 26 September 2012, the shareholders of the Company acknowledged the resignation of:

(i) Ms. Leon Schwab and of Mr. Roger Flather from their mandate as BlackRock Managers of the Company with effect as of 25 September 2012; and of

(ii) Mr. Peter A. Merrigan, from his mandate as Taurus Manager of the Company with effect as of 26 September 2012.

Consequently as of 26 September 2012, the Company is managed by a board of managers composed of three managers, as follows:

- Mr. Flavio Marzona, as Independent Manager;
- Mr. Erik R. Rijnbout, as Taurus Manager; and
- Mrs. Linda Kassof, as Taurus Manager.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

En vertu d'un contrat de cession conclu en date du 26 septembre 2012, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., (Luxembourg RCS: B 121.164), détenteur de 3,538 parts sociales de classe A de la Société, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l. (Luxembourg RCS: B 130.326), détenteur de 728 parts sociales de classe A de la Société, and BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., (Luxembourg RCS: B 130.896), détenteur de 5,094 parts sociales de classe A de la Société, ont transféré toutes leurs parts sociales de classe A de la Société à Nova Scotia Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Nova Scotia, Canada, ayant son siège social au adresse principale au 28 King Street, Lunenburg, NS B0J 2C0, Canada et adresse postale au P.O.Box 549, Lunenburg, NS B0J 2C0, Canada, et immatriculée au Registry of Joint Stock Companies du Government of Nova Scotia, Canada sous l'ID 3095652.

En conséquence, depuis le 26 septembre 2012, les dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues comme suit:

- Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., détenteur de 1,040 parts sociales de classe A de la Société;
- Nova Scotia Limited, détenteur de 9,360 parts sociales de classe A de la Société.

En outre, par résolutions adoptées en date du 26 septembre 2012 les associés de la Société ont pris acte de la démission de:

(i) Mme Leon Schwab et de M. Roger Flather, de leur mandat de Gérants BlackRock de la Société avec effet à compter du 25 septembre 2012; et de

(ii) M. Peter A. Merrigan, de son mandat de Gérant Taurus de la Société, avec effet à compter du 26 septembre 2012.

En conséquence, depuis le 26 septembre 2012 la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres, comme suit:

- M. Flavio Marzona, en tant que Gérant Indépendant;
- M. Erik R. Rijnbout, en tant que Gérant Taurus; et
- Mme Linda Kassof, en tant que Gérant Taurus.

Référence de publication: 2012125583/56.

(120166805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.016.981,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.272.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of September,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.272 and having a share capital of one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 1,266,981) (the Company). The Company has been incorporated on November 22, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 56 of January 9, 2008. The articles of association of the Company have been last amended on April 20, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2007 of August 31, 2011.

There appeared:

AOF III (Cayman Holdings) Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-235970 (the Sole Shareholder), represented by Mr. Bell Simon Richard, with professional address at 1 Harbour View Street Central, Hong Kong, acting in his capacity as director,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 13, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 24,750,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 1,266,981), represented by one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one (1,266,981) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to twenty-six million sixteen thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 26,016,981), by way of the issue of twenty-four million seven hundred fifty thousand (24,750,000) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in paragraph 1. above by way of a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under paragraph 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 24,750,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 1,266,981), represented by one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one (1,266,981) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to twenty-six million sixteen thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 26,016,981), by way of the issue of twenty-four million seven hundred fifty thousand (24,750,000) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to twenty-four million seven hundred fifty thousand (24,750,000) new shares of the Company and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of twenty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 24,750,000) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at September 14, 2012 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at September 14, 2012 (the Balance Sheet) shows the Receivable in an amount of at least twenty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 24,750,000) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least twenty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 24,750,000) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The capital is set at twenty-six million sixteen thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 26,016,981), represented by twenty-six million sixteen thousand nine hundred eighty-one (26,016,981) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.”

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le quatorzième jour de septembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 134.272 et ayant un capital social d'un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.266.981) (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 56 du 9 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés le 20 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2007 du 31 août 2011.

#### A comparu

AOF III (Cayman Holdings) Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Îles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro WK-235970 (l'Associé Unique), représentée par Mr Bell Simon Richard, ayant son adresse professionnelle au 1 Harbour View Street Central, Hong Kong, agissant en tant qu'administrateur,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 septembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre million sept cent cinquante mille euros (EUR 24.750.000) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.266.981), représenté par un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un (1.266.981) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à vingt-six million seize mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 26.016.981), par l'émission de vingt-quatre million sept cent cinquante mille (24.750.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre million sept cent cinquante mille euros (EUR 24.750.000) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.266.981), représenté par un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un (1.266.981) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à vingt-six million seize mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 26.016.981), par l'émission de vingt-quatre million sept cent cinquante mille (24.750.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

#### *Souscription – Libération*

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à vingt-quatre million sept cent cinquante mille (24.750.000) parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt-quatre million sept cent cinquante mille euros (EUR 24.750.000) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de l'Associé Unique au 14 septembre 2012 signés pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 14 septembre 2012 (les Comptes Intérimaires) montrent la Créance d'un montant d'au moins vingt-quatre million sept cent cinquante mille euros (EUR 24.750.000) payable par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins vingt-quatre million sept cent cinquante mille euros (EUR 24.750.000) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième Résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à vingt-six million seize mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 26.016.981), représenté par vingt-six million seize mille neuf cent quatre-vingt-un (26.016.981) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

#### *Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44091. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126229/218.

(120167176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.



**Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.204.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of September.

Before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Under-signed, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "Acmar Financial Luxembourg S.A.", with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg under section B number 88.204, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, Civil Law Notary residing in Sanem on 1 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1338 on 14 September 2002, and the Articles of Association of which have been modified for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, prenamed, on 17 January 2006, published in the Mémorial C number 821 on 25 April 2006.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Christelle Friio, private employee, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the thirty-four thousand one hundred (34,100) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator and definition of its powers.
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint Mr Claude Robert, born on 8 December 1944 in Etterbeek (Belgium), residing at 324, route de Suisse, CH-1298 Celigny (Switzerland), as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

*Third resolution*

The meeting decides to give full and complete discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates until today.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, «Acmar Financial Luxembourg S.A.» ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg sous section B numéro 88.204, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1338 du 14 Septembre 2002; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 821 du 25 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trente-quatre mille cent (34.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Claude Robert, né le 8 décembre 1944 à Etterbeek (Belgique), demeurant 324, route de Suisse, CH-1298 Celigny (Suisse), en tant que liquidateur de la société.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur



pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour leur l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. LECOMTE, C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44303. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126203/130.

(120167100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**BioLogistique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.487.

L'an deux mille douze.

Le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BioLogistique S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.487 (NIN 2009 2219 594),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 du 23 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Martine SCHAEFFER en date du 19 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 12 octobre 2010,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se nomme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

- l'entreposage de marchandises en tout genre;
- l'importation et l'exportation de marchandises.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

2.- Transfert du siège social de Luxembourg vers Munsbach et fixation de l'adresse à L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

3.- Refonte complète des statuts en langue française.

4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du président du conseil d'administration actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Nomination de Monsieur Serge AZOYAN, directeur, né à Erevan (Arménie), le 5 septembre 1969, demeurant à F-75014 Paris, 57, Boulevard Jourdan, en tant qu'administrateur unique de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

- l'entreposage de marchandises en tout genre;
- l'importation et l'exportation de marchandises.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers Munsbach et fixe la nouvelle adresse à L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en langue française, qui seront de la teneur suivante:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BioLogistique S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Munsbach.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'entreposage de marchandises en tout genre;
- l'importation et l'exportation de marchandises.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et du président du conseil d'administration actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017:

Monsieur Serge AZOYAN, directeur, né à Erevan (Arménie), le 5 septembre 1969, demeurant à F-75014 Paris, 57, Boulevard Jourdan,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. FRANK, P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 25 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126246/202.

(120167715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**BRC-Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.012.500,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 171.555.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

BR Global Investments Limited, a limited company organised under the laws of Bahamas, having its registered office at 55, Frederick Street BS, Nassau, New Providence, and registered with the Bahamas Companies Register under registration number 131.605B (BR Global),

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BRC-Global S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated on September 13, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-six million euro (EUR 186,000,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred eighty-six million twelve thousand five hundred euro (EUR 186,012,500.-) by way of the issuance of one hundred eighty-six million (186,000,000) new ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights, obligations and features as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one hundred eighty-six million (186,000,000) new ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of three million five hundred ten thousand four hundred (3,510,400) shares, having a nominal value of thirty-two euro (EUR 32,-) each, that the Sole Shareholder holds in the share capital of BRC S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99.842 and having a share capital amounting to seven hundred forty-eight million eight hundred eighty-five thousand three hundred forty-four euro (EUR 748,885,344,-) (the Shares).

Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Shares have a fair market value of at least two billion seven hundred ninety million euro (EUR 2,790,000,000,-).

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred eighty-six million euro (EUR 186,000,000,-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two billion six hundred four million euro (EUR 2,604,000,000,-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a valuation certificate, dated September 13, 2012, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and accepted by the management of the Company, that:

1. "The Sole Shareholder is the beneficial owner of the Shares.
2. The Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. The Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment.
5. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him.
6. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, the Shares are transferable.
7. All formalities required in any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
8. All corporate, regulatory and other approvals for the delivery of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained.
9. Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares are at least equal to two billion seven hundred ninety million euro (EUR 2,790,000,000,-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution of the Shares made to the Company."

Such certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 7.1, first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

**7.1.** "The capital of the company is fixed at one hundred eighty-six million twelve thousand five hundred euro (EUR 186,012,500,-) divided into one hundred eighty-six million twelve thousand five hundred (186,012,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.) each (the Ordinary Shares)."

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued ordinary shares in the shareholders' register of the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.



Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**  
**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de septembre.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

BR Global Investments Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Bahamas, ayant son siège social au 55, Frederick Street BS, Nassau, New Providence, et immatriculée au Registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 131.605B (BR Global),

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de BRC-Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), constituée le 13 septembre 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-six millions d'euro (EUR 186.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-six millions douze mille cinq cents euro (EUR 186.012.500,-) par l'émission de cent quatre-vingt-six millions (186.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et disposant des mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent quatre-vingt-six millions (186.000.000) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature de trois millions cinq cent dix mille quatre cents (3.510.400) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente-deux euro (EUR 32,-) chacune, que l'Associé Unique détient dans le capital social de BRC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.842 et disposant d'un capital social de sept cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre euro (EUR 748.885.344,-) (les Parts Sociales).

Sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, les Parts Sociales ont une valeur de marché de deux milliards sept cent quatre-vingt-dix millions d'euro (EUR 2.790.000.000,-).

Il résulte de ce qui précède que cet apport sera affecté comme suit:

(i) un montant de cent quatre-vingt-six millions d'euro (EUR 186.000.000,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux milliards six cent quatre millions d'euro (EUR 2.604.000.000,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat d'évaluation daté du 13 septembre 2012, émis par l'Associé Unique et reconnu et accepté par la gérance de la Société, que:

1. «L'Associé Unique est le propriétaire unique des Parts Sociales.
2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées.
3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées.

6. Conformément à la loi applicable et aux statuts ou autres documents sociétaires, Les Parts Sociales sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;

8. Toutes les approbations nécessaires, au niveau de la régulation ou de la Société, pour ou en connexion avec l'apport en nature des Parts Sociales à la Société ont été obtenues; et

9. Sur la base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de marché des Parts Sociales est évaluée au moins à deux milliards sept cent quatre-vingt-dix millions d'euro (EUR 2.790.000.000,-) et, depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur des apports faits à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7.1, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**7.1.** «Le capital de la société est fixé à cent quatre-vingt-six millions douze mille cinq cents euro (EUR 186.012.500,-) divisé en cent quatre-vingt-six millions douze mille cinq cents (186.012.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires).»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44099. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126269/188.

(120167551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

### **Bedrina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEDRINA S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
SOFINEX S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012126257/14.

(120167009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 28.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Genpact Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131149, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 30<sup>th</sup> 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on October 3<sup>rd</sup>, 2007, number 2187. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, on May 22<sup>nd</sup>, 2012, published in the Mémorial number 1830 of July 20<sup>th</sup>, 2012.

The meeting was presided by Mr Harald Charbon, employee, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Francesco Cavallini, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the five hundred (500) class A shares, all the twenty-five (25) class B shares, all the twenty-five (25) class C shares, all the twenty-five (25) class D shares, all the twenty-five (25) class E shares, all the twenty-five (25) class F shares, all the twenty-five (25) class G shares, all the twenty-five (25) class H shares, all the twenty-five (25) class I shares and all the twenty-five (25) class J shares representing the entire share capital were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The meeting hereby takes decisions on the following items:

*Agenda*

1. Decision to withdraw all 25 class J shares and to reduce accordingly the Company's subscribed share capital in the amount of USD 1,000.- in order to bring the Company's subscribed capital from the amount of USD 29,000.- to the amount of USD 28,000.- by the cancellation of 25 class J shares.

2. Modification of the provisions of Article 5 of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction:

3. Amendment of the articles of association in order to eliminate all references to the Class J Shares;

4. Modification of the provisions of Article 1 of the articles of association.

5. Miscellaneous.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company to the extent of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-), so as to bring it from its present amount of twenty-nine thousand United States Dollars (USD 29,000.-) down to twenty-eight thousand United States Dollars (USD 28,000.-) by cancellation of twenty-five (25) Class J shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) each and subsequent cash reimbursement to the Sole Shareholder.

*Second resolution:*

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-eight thousand United States Dollars (USD 28,000.-) divided into:

- Five hundred (500) class A shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class B shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class C shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class D shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class E shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class F shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class G shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class H shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-five (25) class I shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid up; and

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting."

*Third resolution:*

The meeting decides to amend the articles of association in order to suppress all reference to the Class J Shares.

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the paragraph beginning with "Interim Account Date" in article 1 of the articles of associations so as to read as follows:

"Interim Account Date" means the date no earlier than thirty (30) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares;"

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their first and last names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Genpact Luxembourg S.à r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131149, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ( le «Mémorial»), numéro 2187 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1830 du 20 juillet 2012.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Harald Charbon, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur, Monsieur Francesco Cavallini, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des cinq cents (500) parts sociales de classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de classe B, vingt-cinq (25) parts sociales de classe C, vingt-cinq (25) parts sociales de classe D, vingt-cinq (25) parts sociales de classe E, vingt-cinq (25) parts sociales de classe F, vingt-cinq (25) parts sociales de classe G, vingt-cinq (25) parts sociales de classe H, vingt-cinq (25) parts sociales de classe I, et vingt-cinq (25) parts sociales de classe J, représentant l'entière du capital social, étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés de la Société déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'assemblée prend des décisions sur les points suivants:

*Ordre du jour*

1. Décision d'annuler toutes les 25 parts sociales de classe J et en conséquence de réduire le capital social de la Société à concurrence de USD 1.000,- pour ramener le capital social de la Société de son montant de USD 29.000,- à un montant de USD 28.000,- par l'annulation de 25 parts sociales de classe J.

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société;

3. Modification des statuts en supprimant toutes références aux parts sociales de classe J.

4. Modification de l'Article 1 des statuts.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis (USD 29.000,-) à vingt-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 28.000,-) par l'annulation de vingt-cinq (25) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune et par remboursement comptant à l'associé unique.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-huit mille US dollars (USD 28.000,-) divisé en:

- Cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-cinq (25) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale».

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier les statuts en y supprimant toutes références aux parts sociales de classe J.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le paragraphe commençant par «Date des Comptes Intérimaires» à l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas trente (30) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales:»

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états civils et résidences, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. CHARBON, F. CAVALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44100. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126427/184.

(120167564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Meridiam MC Europe II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.523.

*Extrait de la Cession d'Actions du 7 Mars 2012*

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Jens Genkel, 25 rue de Clery, 75002 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr David Delgado Romero, 3 rue Charles Dickens, 75116 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Emmanuel Walliser, 39 rue d'Alsace, 75010 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Emmanuel Chalopin, 8 rue Herran, 75116 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Scott Derby, 29 Red Rose Circle, Darien CT, Etats-Unis.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Peter Haykowski, Ul Obroncow 29 m 1, 03-927 Varsovie, Pologne.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Matthieu Muzumdar, 11bis rue Alfred de Vigny, 75017 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Hugo Boeuf, 25 rue Beauregard, 75002 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Emmanuel Rotat, 38 rue des Grands Champs, 75020 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Christophe de Carmoy, 2 square de la Tour Maubourg, 75007 Paris, France.



Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Tim Treharne, 36 Boulevard Maiesherbes, 75008 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Thilo Rose, 45 allée de la Pépinière, 92150 Suresnes, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Thierry Déau, 54 rue de Rennes, 75006 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Thierry Dallard, 47 rue Scheffer, 75116 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Omri Gainsburg, 335 West 14<sup>th</sup> Street, New York, NY 10014, Etats-Unis.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Marco Rosso, Diethelmstrasse 10, Furigen 6363, Suisse.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Mathieu Peller, 12 rue Edmond Roger, 75015 Paris, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mme Marjorie Lemos, 3 square du Bois du Diable, 91080 Courcouronnes, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Massimo Fiorentino, 46 rue Adrien Cramail, 92500 Rueil Malmaison, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Jean-François Marco, 14 rue des Poissoniers, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Ms Julia Prescott, Mimosa Street, London SW6 4DS, Royaume-Uni.

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Julien Touati, 18 rue le Verrier, 75006 Paris, France. 3/2

Une part sociale de l'associé unique de Meridiam MC Europe II S.à r.l., Meridiam Infrastructure Managers est cédée avec effet au 7 Mars 2012 à Mr Romain Limouzin, 3 rue Darmesteter, 75013 Paris, France.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridiam MC Europe II S.a r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012126573/59.

(120167188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.222.

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8009 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.222, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 603 du 31 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 17 mai 2002 publié au Mémorial C numéro 1146 du 30 juillet 2002, (la «Société» ou la «Société Absorbante»),

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes d'une résolution dudit Conseil d'Administration, prise lors de sa réunion du 30 juillet 2012;

une copie desdites résolutions du Conseil d'Administration est restée annexée au projet de fusion reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), intervenant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), empêché, en date du 08 août 2012.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée en date du 08 août 2012, publié au Mémorial C, numéro 2054 du 20 août 2012, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et la société «ETOILE INVESTISSEMENT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.569, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2002 publié au Mémorial C, numéro 1189 du 8 août 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;
- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;
- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;
- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;
- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante actuellement établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- que dès lors les conditions prévues à l'article 281 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Dont acte fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12439. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012126439/55.

(120166931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

### **BMP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 69.909.

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "BMP", R.C.S Luxembourg B 69.909, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constitué sous la dénomination de BM.P, BUILDING MANUFACTURING PRODUCTS S.A. suivant un acte notarié du 17 mai 1999 de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 579 du 28 juillet 1999. Les statuts de la société furent modifiés par acte notarié du 5 juin 2009 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1505 du 22 juillet 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gabriel EL RHILANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cents quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décharge au conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour la dissolution de la Société;
2. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
3. Nomination de Monsieur Peter VANSANT comme liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant la dissolution de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, en conformité avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Peter VANSANT, juriste, né le 20 janvier 1965 à Turnhout, Belgique, demeurant au 120, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»).

*Quatrième résolution*

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille cent cinquante euros (1.150.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. El Rhilani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: LAC/2012/6826. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126262/71.

(120167017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Sunchase Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.570.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125576/9.

(120167245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Tandem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.442.

—  
*Décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2012:*

Suite à la démission de Horst SCHNEIDER de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué a été nommé administrateur et administrateur délégué, Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2013.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012125592/16.

(120166975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Tuvalu International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.642.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 septembre 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 27.09. 2012.

Pour: TUVALU INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012125608/23.

(120166935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**HDF Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.117.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 3 juillet 2012*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Madame Christine Halna du Fretay, née le 20 février 1955 à F - Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement au 40, rue de la Pérouse, F - 75116 Paris,
- Monsieur Chris Wetherhill, né le 24 septembre 1948 à Leeds (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Baicliff, 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermudes,
- Monsieur Melchior de Metz-Noblat, né le 3 décembre 1966 à Paris, (France), demeurant professionnellement au 23, rue d'Avon, 77300 Fontainebleau, France,
- Monsieur Serge Krancenbtum, né le 8 octobre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire d'un an, ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

2. le mandat de réviseur de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012126468/23.

(120166932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.917.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2012, LAC/2012/44350, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "PATRIMOINE MARMOTTE S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 27 mars 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

La mise en liquidation de la société a été décidée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1138 du 4 mai 2012.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126694/23.

(120167014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Di Cato Métallisation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 171.630.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean DI CATO, ingénieur-entrepreneur, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare;
2. Madame Nicole THINNES, employée, épouse de Monsieur Jean DI CATO, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «DI CATO MÉTALLISATION s. à r. l.».

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Schieren.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de traitement de surfaces métalliques.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et Libération*

Ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean DI CATO, préqualifié . . . . .	50 parts
2. Madame Nicole THINNES, préqualifiée . . . . .	50 parts
Total: . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (€ 1.000,00).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean DI CATO préqualifié.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. DI CATO, N. THINNES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2012. Relation: MER / 2012 / 2240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126348/122.

(120167772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**FNMG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 171.622.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

MASSENA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135925,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FNMG S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société pourra, notamment, (i) fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, (ii) acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus. Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier

3.3 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12'500,-), représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14 Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 17. Pacte d'Actionnaires.

17.1 Là où un éventuel pacte d'actionnaires (le Pacte d'Actionnaires) contreviendraient aux présents Statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogés en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront en tout état de cause entre l'associé unique (ou les associés) et/ou le Gérant.

17.2 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les Statuts, le terme Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les associés et la Société ayant trait, entre autres, aux Parts Sociales, à la Société, ses actifs et aux questions connexes.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

MASSENA LUXEMBOURG S.A., prénommée et représentée comme dit ci-avant, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12'500) parts sociales.

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Franck NOEL-VANDENBERGHE, dirigeant de sociétés, né le 12 janvier 1957, à Calais (France), demeurant au 8, rue St Victor, CH -1206 Genève (Suisse);

Madame Claude LUTZ, dirigeant de sociétés, née le 10 septembre 1968, à Metz (France), demeurant au 9, allée des Œilletts, F-78110 Le Vesinet (France);

Monsieur Michel GENOLET, dirigeant de sociétés, né le 5 mai 1969, à Sion (Suisse), demeurant au 10, chemin de la Brasière, CH-1251 Gy (Suisse).

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126419/208.

(120167184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

### **21 RP 2 Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7B, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.770.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125652/9.

(120167175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Boutique Gorgeous Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.623.

---

**STATUTS**

L'an deux mil douze, le vingt et un septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Maria Alice CERQUEIRA GOMES, née le 20 mars 1988 à Bouro (Portugal), demeurant à L-3650 Kayl, 30 Grand-rue,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vêtements, de chaussures, de maroquinerie et tous accessoires, l'exploitation d'un commerce avec importation de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «Boutique Gorgeous S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Kayl.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.



**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont intégralement souscrites par Madame Maria Alice CERQUEIRA GOMES, née le 20 mars 1988 à Bouro (Portugal), demeurant à L-3650 Kayl, 30 Grand-rue.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (1.300.- €). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, employé privé, né le 11 septembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3650 Kayl, 30 Grand-rue

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Maria Alice CERQUEIRA GOMES, née le 20 mars 1988 à Bouro (Portugal), demeurant à L-3650 Kayl, 30 Grand-rue, en qualité de gérante administrative

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

3. L'adresse de la société est fixée à L-3650 Kayl, 30 Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu la partie comparante attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: M. CERQUEIRA GOMES, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12477. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126248/108.

(120167198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Casan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.451.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

*POUR L'ADMINISTRATEUR UNIQUE*

Signature

Référence de publication: 2012126307/12.

(120166988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.455.175,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.769.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 25 septembre 2012 que:

- Monsieur Wilko Rüdiger Hartmann a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat; et
- Monsieur Paulo Arcoverde Barbosa, né le 19 décembre 1975, à Rio de Janeiro, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de classe A en remplacement de Monsieur Wilko Rüdiger Hartmann avec effet au 25 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012126250/18.

(120167153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**J.M.Z. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 27-29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 100.829.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126518/10.

(120166946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Iximmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.880.

---

Les comptes annuels au 31 /12 /2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126516/9.

(120167213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Speld II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 171.628.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Speld S.à r.l., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151146,

ici représentée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée à Luxembourg en date du 24 septembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Speld II S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.600.000,- (deux millions six cent mille Euros), représenté par 1.300.000 (un million trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 septembre 2017, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Speld S.à.r.l., précitée .....	16.000 actions
Total: .....	16.000 actions

#### *Libération*

Toutes les actions ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Francesca DOCCHIO, employée, né le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,
  - Monsieur Xavier MANGIULLO, employé, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,
  - Madame Stefania TOMASINI, réviseur d'entreprises, né le 03 mars 1967 à Gallarate (Italie), résident professionnellement à CH-6900 Lugano, 12, Via G.B. Pioda.
3. La société FINSEV S.A. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B 103749, est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.
4. Le siège de la société est fixé au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.
6. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des sociétés comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise de l'acte qui précède:**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company named Speld S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 151146,

represented by Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

by virtue of a proxy dated September 24<sup>th</sup> 2012.

The proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of «Speld II S.A.».

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.



If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro), represented by 16,000 (sixteen thousand) shares having a face value of EUR 2.- (two Euro) each.

Authorized capital is fixed at EUR 2,600,000.- (two million six hundred thousand Euro), represented by 1,300,000 (one million three hundred thousand) shares having a face value of EUR 2.- (two Euro) each.

The company's authorized capital and registered capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorized, for a period of five years ending September 24, 2017 to increase registered capital within the limits of the authorized capital, at such time as it shall decide.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts on the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums in the event that the Meeting having decided on these deferred profits, reserves or premiums has so stipulated, as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors can delegate any member of the Board, director, authorized representative or other duly authorized person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

Each time the Board of Directors has a registered capital increase duly recognized, the present article is to be considered automatically adapted to the change that has occurred.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or,

in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors,

or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Tuesday of the month of June at 4.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed by the shareholders as follows:

Speld S.à r.l., prenamed .....	<u>16,000 shares</u>
Total: .....	16,000 shares

#### *Payment*

All the shares have been liberated and paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed by a bank certificate.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,200.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the statutory auditor at 1 (one).
2. Have been appointed as directors:
  - Mrs Francesca DOCCHIO, employee, born on the May 29, 1971 in Bergamo (Italie), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.
  - Mr Xavier MANGIULLO, employee, born on September 8, 1980 in Hayange (France), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.
  - Mrs Stefania TOMASINI, auditor, born on March 3, 1967 in Gallarate (Italy), residing professionally in CH-6900 Lugano, 12, Via G.B. Pioda.
3. FINSEV S.A. having its registered office in 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103749, has been appointed as statutory auditor.
4. The registered office of the Company will be established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.
5. The term of office of the directors shall be ending with the general annual meeting to be held in 2017.
6. The term of office of the statutory auditor shall be ending with the general annual meeting to be held in 2017.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHERE OF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 26 septembre 2012. Relation: RED/2012/1261. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012125572/375.

(120167632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.011,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Suite au transfert de parts effectués en date du 12 septembre 2012, Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, a transféré la totalité de ses 5883 parts sociales de Classe A à la société Morgan Stanley Kochi Limited, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, dès lors Morgan Stanley Kochi Limited devient l'associé unique et détient des 5883 parts sociales de Classe A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012126581/18.

(120167079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**BeeWee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 148.535.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 mai 2012 que:

- les démissions de M. Benjamin BRECKLER et Mme Chantal ELCHEROTH, de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;
- La démission de Mme Chantal ELCHEROTH de ses fonctions d'administrateur délégué a été acceptée.
- la société STING S.A. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'Administrateur de la société, agissant par son représentant permanent Monsieur Laurent MULLER né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 29 mai 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012123328/22.

(120164568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**RI Menora German Holdings, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Mitco Germany Holdings C S.à r.l.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.033.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64986 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125520/11.

(120167276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Rinoca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.215.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2012125521/12.

(120166987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**TLVPAP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2225 Luxembourg, 5, rue Général Major Lunsford E. Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 144.180.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125597/9.

(120167053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Rohtak Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.089.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROHTAK HOLDING S.A.-SPF*

Référence de publication: 2012125525/10.

(120167196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**RSNP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.822.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RSNP S à r.l.*

Référence de publication: 2012125529/11.

(120167796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012125538/10.

(120167219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 154.168.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 mai 2012*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique le 24 mai 2012 que:

Suite aux démissions de leurs postes d'administrateurs de Catégorie A de Monsieur Lawrence J. Lanza et Monsieur Kevin G. Nowe avec effet au 25 mai 2012, sont nommés Monsieur Brian Kelly, né le 7 avril 1963 en Pennsylvanie aux Etats-Unis, adresse professionnelle 1600 Technology Way, PA 15650 Latrobe, Etats-Unis et Monsieur Christoph Heckel, né le 16 juin 1963 à Erlange en Allemagne, adresse professionnelle Wehlauer Strasse 73, 90766 Fürth, en Allemagne aux postes d'administrateurs de catégorie A avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée illimitée.

Suite à la démission de son poste d'administrateur de catégorie B de Monsieur Marcel Stephany avec effet au 25 mai 2012, sont nommés Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg (Luxembourg), adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères à L-1274 Howald et Monsieur Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg (France), adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères à L-1274 Howald aux postes d'administrateurs de catégorie B, avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2012.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012126527/23.

(120167365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Storybakery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 161.569.

—  
Par la présente, je soussigné Monsieur Hervé Weitz vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de la Société à responsabilité limitée Storybakery S.à r.l. constituée en date du 7 juin 2011, suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, publié au Mémorial Recueil de Sociétés et Associations C N° 1997 du 30 août 2011, ayant son siège social 154, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B161.569.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Monsieur Hervé Weitz.

Référence de publication: 2012125541/13.

(120166917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Synergy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 146.330.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125544/11.

(120167066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Synergy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 146.330.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125545/11.

(120167067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Trinity Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8323 Olm, 33, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 167.293.

—  
EXTRAITS

Il résulte des résolutions d'une assemblée générale tenue en date du 9 août 2012 que:

(I) l'assemblée générale a accepté la démission de l'administrateur BLUE STRATEGY SPRL intervenue en date du 30 juillet 2012; et

(II) l'assemblée générale a nommé en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, de manière à ce que Monsieur Claude GEIBEN termine le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

*Pour TRINITY WEALTH MANAGEMENT S.A.*

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012125602/19.

(120167364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Sarazota S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 103.602.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012125548/12.

(120167292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Schlossberg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.037.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125556/10.

(120166964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Sea Dream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 82.191.

—  
*Rectificatif du document L120133022 déposé le 30/07/2012*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012125559/11.

(120166950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.985.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125562/10.

(120166944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Time and Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.433.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Time and Life S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012125585/11.

(120167248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Shining Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.947.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125565/10.

(120166977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Socafam & Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.100.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125567/10.

(120166966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**S.E.E.T. S.à r.l., Société Européenne d'Expertises Techniques, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.192.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour S.E.E.T S.à r.l., SOCIETE EUROPEENNE D'EXPERTISES TECHNIQUES*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012125570/12.

(120167179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**MS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.939.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 21 août 2012 que:

- la démission de Monsieur Ivo Hemelraad en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 21 août 2012;
- la démission de Monsieur Pierre Delandmeter en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 21 août 2012;
- la démission de Galina Incorporated en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 21 août 2012;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée administrateur avec effet au 21 août 2012 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Viscomte S.à r.l., avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet au 21 août 2012.
- Le mandat de Monsieur Bertil Hansson en tant qu'administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018. Son adresse est modifiée à Avenue Voltaire Garcin, 349, L'Aubade en L'Isle, App A23, 84800 Isle sur Sorgue;
- Le mandat de Monsieur Mikael Stenbom en tant qu'administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126611/22.

(120167097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Spirit of Discovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125573/10.

(120167231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Thornhill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.356.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2012.*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 septembre 2012 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Sunnen, est renouvelé pour une durée de un an à compter du 18 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012125584/15.

(120167227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaas.

R.C.S. Luxembourg B 94.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 28/09/2012.

Référence de publication: 2012125586/10.

(120167253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Clementoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 28 septembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Sandrine DURANTE, employée privée, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- De nommer un nouveau président, Monsieur Andrea CARINI, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012126324/19.

(120167348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012125590/11.

(120167062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Tandem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.442.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012125591/10.

(120166974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Tarizzio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012125593/10.

(120166998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---